

DÉPARTEMENT

GIRONDE

ARRONDISSEMENT
BORDEAUX

COMMUNE : **SALLES**

Communes de 3 500
habitants et plus

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal
29

Nombre de conseillers en exercice
29

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille huit, le 14 du mois de mars 08 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SALLES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

NUCHY Vincent	DUCASSE Myriam	BUREAU Bruno
CHER Agnès	MARQUE Didier	BERNARD Muriel
DUPUCH Robert	DOSBA Nadège	COURREGES Olivier
DUFOURCQ Sylvie	AUZAL Christophe	GILLET Marie
ANTIGNY Patrick	RAVARD Carole	LAUCOURNET François
FILIFE Emmanuelle	DIVIER Marc	AUGIERAS Murielle
PESQUEY Dominique	GELARD Jacqueline	CHEVEREAU Thierry
DUPUCH Myriam	DULAURANS Joël	SAUBIGNAC Muriel
GROLEAUD Serge	DHOLLANDE Laurent	HUET Corinne
GEORGES Hervé		

Absent : M. JANVIER Gérard – Excusé (par un colistier : Mme Muriel SAUBIGNAC).

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Vincent NUCHY, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Myriam DUCASSE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mme GELARD Jacqueline, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Intervention de Mme Marie-Sylvie DUFOURCQ

« Chers Collègues, chers Amis, Mesdames, Messieurs,

Au nom des Elus de la liste Ensemble pour Salles, mais également au nom de la totalité des colistiers, nous souhaitons remercier les Elus sortants pour la qualité et l'importance du travail accompli au cours du mandat écoulé.

Nous souhaitons adresser plus particulièrement nos remerciements à Vincent NUCHY, Bruno BUREAU, Myriam DUCASSE, Didier MARQUE, Agnès CHER, Olivier COURREGES, Christophe AUZAL et Jeannine COURBIN, tous Elus sortants, pour la prévenance et la courtoisie qu'ils ont montrées à l'égard des débutants que nous étions dans le cadre de cette campagne des Municipales.

Toujours au chapitre des remerciements, nous désirons rendre un hommage particulier à Vincent NUCHY qui, dans le respect des personnalités, des différences et des valeurs de chacun d'entre nous, a réussi à fédérer une équipe pleine d'envie de bien faire.

Cette équipe est parvenue à convaincre une large majorité de Salloises et de Sallois autour d'un projet municipal de progrès, soutenue par des valeurs de gauche et cela dès le premier tour, ce qui, sous réserve de vérification, est historique dans l'histoire municipale récente de notre commune.

Pour cela et plein d'autres choses aussi, merci Vincent !

Pour conclure cette intervention, nous souhaitons qu'au-delà des clivages politiques et des sensibilités de chacun, seul l'intérêt général guide l'action du nouveau Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, Chères Salloises et Chers Sallois, le soutien que vous pu nous apporter a été très important, en retour vous pouvez compter sur le nôtre !

Merci ».

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Muriel AUGIERAS et M. Robert DUPUCH

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 23
- e. Majorité absolue ¹ 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. NUCHY Vincent	23	Vingt-trois
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur NUCHY Vincent a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Intervention de M. Vincent NUCHY

**« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis, chers collègues,
Vous venez de m'élire Maire de notre commune pour la seconde fois. J'en suis très honoré et je tiens à vous en remercier très sincèrement.**

Vous me permettez aussi de remercier une nouvelle fois en votre nom toutes les Salloises et tous les Sallois, près de 55% d'entre eux, qui nous ont accordé leur suffrage et leur confiance dimanche dernier dès le premier tour de l'élection municipale.

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Je ressens, bien entendu, de la joie, du bonheur mais aussi beaucoup d'émotion et de satisfaction, celle de la reconnaissance d'un travail accompli au service de tous les Sallois depuis sept ans pour avoir fait progresser notre commune en l'engageant sur la voie du changement.

C'est le travail d'une équipe que j'ai eue la fierté d'animer qui se voit récompensée par cette élection. Je tiens à ce titre à rendre hommage à tous les élus sortants et surtout ceux qui ne se représentaient pas et en particulier René Lapébie et Pierre Clavé qui nous ont accompagnés dans nos premiers pas d'élus et dont les combats successifs aboutissent au succès d'aujourd'hui.

Cette victoire, nous l'espérons, comme nos adversaires l'espéraient pour eux-mêmes. Je tiens à les saluer et peux comprendre leur déception. Ils seront, bien entendu, associés aux décisions de la collectivité et je l'espère, dans l'esprit d'une opposition constructive, respectueuse du verdict des urnes.

Cette victoire, nous l'attendions, mais pour ma part peut-être pas au premier tour et pas aussi large.

Son ampleur nous engage et nous oblige d'autant plus. Je ressens la responsabilité qu'est de nouveau la nôtre, pour les six ans à venir, de poursuivre le changement entamé dans le respect de nos engagements, avec la même volonté d'action, le même esprit de partage, d'écoute et de proximité ainsi que le sens de l'intérêt général qui doit guider l'action de l'élu. Ma porte et celle de mon équipe municipale seront toujours ouvertes car nous sommes le Maire et l'équipe municipale de toutes les Salloises et de tous les Sallois sans exclusive. Je crois que nous l'avons d'ailleurs largement démontré tout au long de ces sept ans.

Pour ce faire, je peux vous assurer de la qualité de l'équipe qui m'entoure, du dévouement qu'est le sien, de l'enthousiasme qui l'habite, de son désir de faire et surtout bien faire en agissant pour vous au quotidien. Ce sont des femmes et des hommes de convictions et de dialogue soucieux de solidarité et de tolérance.

Je tiens aussi à remercier nos six colistiers non élus pour leur participation active et leur engagement sachant qu'ils ne siègeraient pas au sein de notre assemblée. Je souhaite avoir une pensée particulière pour Jeannine Courbin et Arlette Jacques, à l'indéfectible amitié.

Je souhaite enfin saluer toutes celles et tous ceux qui dès le début nous ont manifesté leur soutien durant le déroulement de cette campagne ou qui nous ont toujours encouragés tout au long de ces sept ans. Je pense en particulier aussi bien à Robert Mercadieu qu'à Serge et Nicole Martin.

Vous me permettrez de remercier affectueusement toute ma famille dont mon épouse Caroline et mes enfants Camille et Pierre-Baptiste d'accepter mon engagement.

Nous avons bien conscience que beaucoup reste à faire pour que Salles demeure une commune agréable à vivre fière de sa culture et de son patrimoine, pour que Salles reste une commune accueillante et ouverte où chacun trouve sa place dans le respect de sa personne et de nos différences, pour que Salles réponde aux défis qui nous attendent ceux d'un développement harmonieux protecteur de son environnement.

Il y a quelques semaines, j'avais écrit aux Sallois pour leur dire que « mon vœu le plus cher était que Salles continue d'avancer pour construire son avenir ».

Dimanche dernier, les Sallois ont décidé qu'ensemble nous l'exaucerions.

Au nom de tous mes colistiers d'Ensemble pour Salles, je les en remercie une nouvelle fois. »

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. NUCHY Vincent élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 8 (huit) adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 (huit) adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 (cinq) le nombre des adjoints au maire.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 (cinq) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 (une) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 24
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾..... 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BUREAU Bruno	24	Vingt-quatre

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. BUREAU Bruno. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations²

Néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 14 mars 2008, à 21 heures, 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

<i>Le maire</i>	<i>Le conseiller municipal le plus âgé</i>	<i>Le secrétaire</i>
<i>M. NUCHY Vincent,</i>	<i>Mme GELARD Jacqueline,</i>	<i>Mme DUCASSE Myriam</i>
	<i>Les assesseurs,</i>	
	<i>M.DUPUCH & Mme AUGIERAS</i>	

² Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».